



Numéro 34 | Mars 2009 | www.if.org.lb

Les finances publiques: Sur la voie de modernisation

Après avoir complété le projet de budget pour l'année 2009, le Ministère des Finances entame aujourd'hui la préparation du budget 2010 qui revêt une importance extrême en matière de réforme des finances publiques. Le Ministère des Finances s'efforce sérieusement d'améliorer la gestion des dépenses et de réaliser des progrès en matière de contrôle des dépenses et de développement des compétences par le biais d'une série de mesures garantissant à l'avenir l'élaboration de budgets prévisionnel à moyen terme et axée vers la performance. Dans ce contexte, le gouvernement plafonnera les dépenses de tous les ministères et comités à partir du budget 2010 et lancera des projets pilotes pour les budgets opérationnels. Par ailleurs, le gouvernement se donnera pour objectif de réaliser une complémentarité entre budgets d'investissements et les dépenses courantes, de limiter les dépenses hors budget et d'actualiser la classification budgétaire afin qu'elle soit conforme aux normes internationales.

Dans le domaine du développement de la mise en œuvre, du contrôle et de l'audit du budget, le Ministère œuvre à moderniser le système en vigueur en développant une stratégie d'audit, en consolidant le Trésor, en reliant les opérations et les systèmes relatifs à la gestion de la dette.

Le Ministère est, de même, en voie de réformer et de consolider la gestion de la dette à travers la mise au point d'une stratégie à moyen terme. Cette stratégie prévoit une révision de la structure de la dette, les contraintes et les dangers à venir, la modernisation des mécanismes d'enregistrement de la dette publique locale et externe et la promotion de la transparence par la publication de données, d'informations et de rapports réguliers et mis à jour, ainsi que la promotion de la coordination entre les différents organismes concernés à travers la promotion du rôle du Conseil supérieur de gestion de la dette publique.

Le volume colossal de la dette publique érige ces réformes réunies en nécessité pressante, et ce parallèlement à d'autres réformes. Ces réformes permettraient de mettre un terme au creusement du rapport dette publique-PIB et rendraient possible le renversement de cette tendance.

Mohammad Chatah
Ministre des Finances

“Une grande partie de l'amélioration des administrations est due à ses efforts”

Kaplan: L'Institut Basil Fuleihan est un exemple au Liban et dans la région



“La convention replace la coordination au cœur des réformes” Kaplan

M. Frédéric KAPLAN, conseiller économique de l'Ambassade de France au Liban et chef des services économiques pour le Proche-Orient, en résidence au Liban, a qualifié l'Institut Basil Fuleihan «d'exemple au Liban et dans la région».

Dans une interview accordée à Hadith Al Maliya, Kaplan a noté que «qu'une grande partie de l'amélioration de la performance des institutions publiques libanaises est due aux efforts de l'Institut».

M. Kaplan a souligné que la convention de coopération entre le Ministère des Finances libanais, le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi français et le Groupement d'Intérêt Public Adetef vise à «replacer la coopération administrative, économique et financière entre les 2 pays au cœur des réformes au Liban».

Qu'apporte la convention de nouveau au niveau de la coopération déjà existante entre l'ADETEF et le Ministère des Finances et surtout l'Institut Basil Fuleihan?

La précédente convention avait été signée en 1996, à une époque où les besoins de l'administration libanaise n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. On pouvait alors parler de reconstruction de l'administration. Aujourd'hui, c'est plutôt de modernisation dont il est question... En l'occurrence, la convention de 1996 a été le support à la création de l'Institut des Finances qui devait avant tout se charger de l'initiation aux finances publiques des fonctionnaires du Ministère des Finances. Aujourd'hui, les

besoins sont plus complexes, plus régionaux et plus variés... Il fallait donc replacer la coopération administrative, économique et financière entre nos 2 pays au cœur des réformes au Liban.

A quel point la convention permettra-t-elle au Liban de bénéficier des réformes de la fonction publique en France, pour réformer son administration publique?

A plein d'égards, cette convention, qui n'est pas engageante en terme financier, permet de donner un nouvel élan et un cadre plus récent aux échanges entre fonctionnaires français et libanais qui ont lieu au niveau de chacune des directions des ministères économiques et financiers. De cette manière, les fonctionnaires français qui sont au cœur des réformes engagées par le gouvernement français, notamment en matière budgétaire avec la LOLF et plus récemment dans le cadre de la fusion entre la DGI et la DGCP, seront ravis de faire partager leur expérience en la matière.

Comment évaluez-vous le travail que l'institut des Finances a déjà fait dans ce domaine à travers la formation?

C'est un exemple au Liban et dans toute la région. Il est évident pour nous qu'une grande partie de l'amélioration des institutions publiques libanaises est due aux efforts de l'Institut des Finances et aux formations qu'il a pu délivrer aux fonctionnaires libanais durant ces 12 dernières années.

Dans le contexte actuel de crise financière et économique, quelle est l'importance d'une telle coopération?

Le renforcement de la coopération institutionnelle, plus particulièrement dans les domaines économique et financier, permet

Suite Page 5

Éditée par:



Sommaire

En France, un débat national: quel avenir pour la Fonction publique 2012?	3
L'Institut Bassel Fuleihan est un pionnier au niveau régional	4
Une formation «très complète» en Sûreté Aéroportuaire	5

La mise en application de la loi «nécessitera des efforts plus soutenus de la part des fonctionnaires»

Hajj Chéhadé: Le code de procédure fiscale a organisé la relation entre l'administration fiscale et les contribuables

La loi a accordé aux contribuables de nouveaux droits, tels la déclaration et le paiement par voie électronique

Dans une interview accordée à Hadith al-Maliyya, le directeur des Recettes au sein du Ministère des Finances, M. Louay AL-HAJJ CHEHADE, a dressé un tableau des principales procédures et points forts du code de procédure fiscale, expliquant les efforts déployés par la Direction dans le cadre de l'application de cette loi et évoquant les difficultés rencontrées ainsi que les premières procédures d'ordre pratique.



Louay AL-HAJJ CHEHADE

À votre avis, quels sont les points forts du code de procédure fiscale? Quelles en sont les principales dispositions au profit du contribuable?

Le code de procédure fiscale vise à réaliser une série d'objectifs qui peuvent être regroupés sous deux grandes catégories: *Premièrement*: Organiser la relation entre l'administration fiscale et les contribuables dès son entrée en vigueur. En effet, l'ensemble des procédures ayant été regroupées dans le cadre d'une seule loi, le contribuable n'a plus qu'à consulter une seule loi pour se renseigner.

Deuxièmement: Accorder de nouveaux droits aux contribuables, parmi lesquels:

- Permettre au contribuable, sous certaines conditions, de modifier une déclaration déjà soumise à l'administration fiscale sans pénalité.
- Instaurer la déclaration et le paiement par voie électronique conformément à des conditions qui seront ultérieurement définies.
- Abolir la concomitance entre l'impératif de déclaration et celui du paiement d'impôts. Ainsi le contribuable a-t-il la

possibilité de soumettre sa déclaration dans le cadre du délai prescrit par la loi et dans le cas d'un défaut de paiement, il sera passible d'une pénalité de 1% ou 1.5% seulement. A titre comparatif, la pénalité se chiffrait auparavant à 10% par mois à laquelle s'ajoute une pénalité de recouvrement de l'ordre de 2% à 3%.

- Accorder un délai de six mois prorogeable à titre exceptionnel jusqu'à neuf mois afin de statuer sur la contestation du contribuable, sous réserve d'avoir la contestation à l'origine comme accepté.
- Accorder des réductions drastiques pouvant atteindre 50% des pénalités imposées en vertu des lois fiscales en vigueur.
- Exempter le contribuable de l'obligation de clôturer les registres comptables dans un objectif d'imposition fiscale.
- Permettre au contribuable de tenir les comptes et autres documents sous forme électronique.
- Établir un délai dans le cadre duquel l'administration fiscale se doit de répondre aux requêtes des contribuables.
- Rallonger la durée de paiement échelonnée jusqu'à trois ans contre deux actuellement.
- Accorder au contribuable dont la contestation a été partiellement ou totalement reçue le versement d'intérêts portant sur le montant qu'il a payé en excès.

Quels sont les efforts déployés dans le cadre de la mise en application de cette loi?

L'administration fiscale a élaboré plusieurs projets de décrets et autres résolutions concernant l'application détaillée de la loi. Ces projets ont été soumis au Conseil Consultatif.

Par ailleurs, les unités compétentes organisent des ateliers de travail à l'intention des auditeurs et auditeurs principaux afin de passer en revue le code de procédure. Des sessions de formation sont également

organisées à l'attention de tous les fonctionnaires en coopération avec l'Institut des Finances, parallèlement au lancement d'une campagne médiatique et à l'organisation de séminaires visant à expliquer la loi à toutes les parties concernées (experts comptables, syndicats, professions libérales, hommes d'affaires, groupements d'industriels, etc.)

Êtes-vous confrontés à des difficultés?

Les principales difficultés ont trait à la révision des pénalités imposées et impayées, sachant que les contribuables bénéficient de la réduction stipulée par la loi. Cette réévaluation requiert beaucoup de temps et d'efforts de la part des unités fiscales compétentes et du centre électronique.

Comment les fonctionnaires seront-ils affectés sur le terrain?

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que les fonctionnaires devront fournir encore plus d'efforts afin de promouvoir la mise en application du code de procédure fiscale. La Direction des Recettes a assuré le suivi de cette loi depuis sa promulgation, affectant un grand nombre de fonctionnaires à l'élaboration des textes relatifs à sa mise en œuvre. Il est donc peu probable que les fonctionnaires soient confrontés à des difficultés majeures dans ce domaine.

En termes pratiques, comment cette loi est-elle entrée en vigueur début 2009?

Sur le plan pratique, les services concernés ressaisissent les dossiers déjà évalués et dont les calculs fiscaux ont déjà été complétés mais qui n'ont toujours pas été réglés par les contribuables afin de réévaluer les pénalités imposées au cas où celles-ci seraient supérieures au seuil défini par le code de procédure fiscale. L'objectif est de permettre aux contribuables de bénéficier d'une réduction des pénalités et de mettre en œuvre toutes les dispositions prescrites par la loi.

En France, un débat national: quel avenir pour la Fonction publique 2012?

Placée au cœur de la réforme de l'Etat, la modernisation de la Fonction Publique est aujourd'hui une priorité du gouvernement français. Dans le cadre du pacte «Service Public 2012», une grande consultation s'est ouverte pour imaginer une nouvelle organisation de travail pour les fonctionnaires.

Enjeu: une fonction publique modernisée et reconnue

L'objectif de cette vaste concertation consiste à redéfinir les relations entre fonctionnaires et citoyens ainsi que les grandes missions de la fonction publique. Ces débats sont également l'occasion de faire le point sur les exigences d'efficacité, de performance et la reconnaissance des différents métiers et des compétences.

Une concertation ouverte

Usagers, fonctionnaires, organisations syndicales, experts, chercheurs, élus... Chacun a pu s'exprimer à l'occasion des différents débats organisés tout au long de la concertation ainsi que sur le site consacré à l'avenir de la Fonction publique: www.ensemblefonctionpublique.org

Innover pour les usagers

Les débats qui ont émaillé cette vaste consultation ont permis de mettre en lumière les innovations réalisées ces dernières années en matière d'administration électronique, plaçant la France au 5^e rang des e-administrations européennes. Ces innovations marquent la volonté de l'administration de s'adapter aux évolutions de la société: Relais services publics en zone rurale, et péri-urbaine, multiplication des services en ligne, innovation en matière d'accessibilité numérique, etc. De nouvelles pratiques qui obligent aujourd'hui l'administration et ses équipes à s'adapter.

Innover pour les agents

La conférence de clôture, qui s'est tenue en présence notamment d'André Santini,

secrétaire chargé de la Fonction publique, Jean-Ludovic Silicani, rapporteur général de la conférence, et de Jean-Paul Delevoye, médiateur de la République, a été l'occasion de souligner la nécessité de moderniser la gestion de carrière des agents. 3 pistes ont été proposées:

- modifier en profondeur les moyens d'accès à la Fonction publique,
- améliorer les parcours professionnels
- apporter des réponses à la mobilité des agents afin de leur donner de réelles possibilités d'évolution de carrière.

Placé sur le thème «valeurs, missions et métiers: la Fonction publique débat de son avenir», ce débat a également mis en avant le besoin pour l'Etat de se doter d'outils similaires à ceux du privé: droit individuel à la formation, entretiens et bilans de carrière réguliers. La synthèse des débats organisés dans toute la France sur l'avenir de la Fonction publique a abouti à la rédaction d'un livre blanc, énonçant 40 mesures pour moderniser et dynamiser ce pilier de l'Etat.

Participation de l'IdF à une conférence Européenne Sur la coopération internationale en administration publique



Les participants à la conférence

Dans le cadre de la Présidence française de l'Union Européenne, le Réseau Européen des Administrations Publiques (EUPAN) a organisé une conférence à Paris le 19 décembre autour du thème: «La coopération internationale en administration publique.»

L'objectif de cette conférence était d'examiner la mise en réseau des écoles et instituts de formation des fonctionnaires, l'attractivité de la fonction publique pour les jeunes cadres à haut potentiel, et de réfléchir à la façon de renforcer les

échanges entre les membres d'EUPAN et les administrations et partenaires. Après la diffusion de deux courts-métrages commentés par plusieurs participants, Mme Lamia Moubayed, directrice de l'Institut des Finances – Institut Basil Fuleihan, a présenté la problématique et les enjeux liés à la mise en réseau, avant de dresser la synthèse de la discussion et débat avec le public autour du thème: «Les réseaux de formation des administrations publiques: ses objectifs, son efficacité, ses outils.» La seconde partie du programme a évoqué l'attractivité de la fonction publique en tant que défi commun à relever, proposant l'Ukraine en exemple dans un court-métrage suivi de commentaires et d'une séance-débat. La conférence a donné lieu à une déclaration finale présentée par M. Paul PENY, directeur général de l'Administration Publique en France.

Essa Ghazali: L'Institut Basil Fuleihan est un pionnier au niveau régional

Par Carine Haddad

Le directeur général de l'Institut Arabe de Planification, Dr. Essa AL-GHAZALI, a qualifié l'Institut Basil Fuleihan de «pionnier libanais et régional», affirmant que l'accord de coopération signé entre les deux instituts le 7 janvier 2009 en marge de la réunion du conseil d'administration de l'Institut Arabe à Beyrouth permettra de «développer les compétences arabes dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'expertise-conseil.»

Hadith El-Malia a rencontré AL-GHAZALI en marge de sa participation à la réunion du conseil d'administration à Beyrouth suite à la signature d'un mémorandum d'entente avec le ministère des Finances représenté par Dr. Mohammad Chatah, ministre des Finances.

De quelle manière l'accord signé avec l'Institut Basil Fuleihan contribue-t-il à enrichir le rôle et les capacités de l'Institut Arabe de Planification, et comment ce dernier en tire-t-il profit?

La coopération et l'échange d'expertise entre les deux Instituts permettra de réaliser des objectifs communs en matière de développement des compétences arabes dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'expertise-conseil par le biais des compétences techniques les plus



Essa AL-GHAZALI

développées et de moyens modernes. L'Institut Arabe de Planification au Koweït entend tisser un vaste réseau de relations avec les experts et autres institutions arabes, régionales et internationales, notamment les instituts similaires à l'instar de l'Institut Basil Fuleihan, afin de profiter des compétences développées par d'autres institutions dans la mise en œuvre des différentes activités.

La coopération mettra-t-elle l'accent sur le côté formation?

La coopération entre les deux parties ne sera certainement pas limitée à la formation, mais inclura également divers domaines, y compris des rencontres scientifiques traitant de sujets relatifs au développement et à la modernisation de l'administration dans les

pays arabes. Un autre aspect de la coopération portera sur les études et recherches qui sont directement ou indirectement au service du développement des administrations à la lumière des dernières théories au niveau local, régional et international, sans oublier l'échange de services en matière d'expertise-conseil dans le domaine de la planification et du développement.

Comment évaluez-vous l'expérience de l'Institut Basil Fuleihan au Liban et sur la scène internationale?

En l'espace de 12 ans, l'Institut Basil Fuleihan s'est imposé sur la scène régionale par le biais de la formation, de la recherche, de l'expertise-conseil, des rencontres scientifiques et de la promotion de la performance institutionnelle au sein de l'industrie financière. A travers toutes ces années, l'Institut Basil Fuleihan a figuré parmi les instituts pionniers dans ce domaine au Liban et dans la région.

Pourquoi avoir choisi le Liban pour accueillir la 8^{ème} conférence de l'Institut en mars prochain portant sur le rôle du secteur privé dans le développement. Quelle est l'importance de cette conférence à cette étape?

Étant donné que l'Institut Arabe de Planification se donne pour objectif de soutenir les efforts de développement dans tous les pays arabes, le Liban a été choisi pour accueillir la 8^{ème} conférence de l'Institut afin de soutenir le processus et les efforts de ce pays et de promouvoir son éternel rôle de carrefour des civilisations et de pays du tourisme culturel. Cette conférence est importante car elle représente une tribune permettant d'échanger les opinions, de mettre l'accent sur les expertises et de promouvoir l'interaction entre décideurs et chercheurs concernant des sujets économiques et le rôle du secteur privé dans le développement économique.



AL-GHAZALI au cours de la réunion du conseil d'administration de l'Institut Arabe de Planification à Beyrouth

Un Centre français à l'aéroport de Beyrouth

Une formation «très complète» en Sûreté Aéroportuaire

Le Centre de Formation en Sûreté Aéroportuaire, inauguré le 5 janvier 2009 à l'aéroport de Beyrouth, par l'Ambassadeur de France André Parrant et le Ministre de l'Intérieur et des Municipalités Ziyad Baroud, constitue l'une des composantes essentielles d'un projet français de soutien à l'ensemble des directions opérants à l'aéroport pour garantir la sécurité des passagers.

Elaboré sur la base d'un audit réalisé au printemps 2007, ce projet a été préparé en étroite concertation avec l'ensemble des directions concernées, qui ont ainsi été en mesure de faire valoir leurs priorités, et de contribuer à la définition des moyens nécessaires à leur mise en oeuvre.

Doté d'un financement de 1,5 million d'euros, et placé, depuis l'été 2008, sous la conduite du Commandant Didier Constant, affecté au Liban pour 3 ans, ce projet d'appui à la sûreté aéroportuaire à l'aéroport de Beyrouth comporte cinq composantes: une composante formation, la création d'une unité canine pour la détection d'explosifs et de stupéfiants, la création d'une unité de déminage d'engins explosifs, la restauration des capacités de sauvetage maritime, et, enfin, une composante communication. Selon le Commandant Constant, «les objectifs de ce projet sont d'améliorer la

sûreté du transport aérien, et donc des usagers, en renforçant les capacités professionnelles des agents chargés de la mise en œuvre».

Interrogé par Hadith El Malia, le Commandant Constant a expliqué que le volet formation repose essentiellement sur deux éléments:

l'aménagement et l'équipement d'un

- centre de formation à partir de locaux existants, mis à disposition par la direction de l'aviation civile, au sein du centre OACI, à proximité de l'aéroport. Ce centre est doté d'installations modernes, conviviales et du matériel nécessaire à la mise en place de formations de qualité.

la formation des 16 formateurs, issus de

- l'ensemble des directions concernées et qui seront chargés d'élaborer puis de mettre en œuvre un plan de formation. Ces formateurs, sélectionnés par un jury à partir d'une quarantaine de candidats issus des FSI, de l'armée, de la Sûreté Générale, des Douanes et de l'Aviation civile, vont recevoir, au Liban et en France, pendant 14 semaines, une formation très complète, sanctionnée par un certificat aux normes européennes délivré par l'Ecole Nationale de

l'Aviation Civile de Toulouse, partenaire du projet.

Parmi les formateurs qui vont recevoir cette formation, 2 douaniers pourront être mis à profit de L'Institut des Finances pour ses activités de formation. De plus, des actions de formation aux douaniers pourraient être organisées par l'Institut dans ce centre. Le commandant Constant affirme, dans ce sens, la volonté de «créer des synergies et une complémentarité, non pas une concurrence», entre les deux instituts.

Une fois opérationnel, le Centre assurera la formation «généraliste» de l'ensemble du personnel des grandes directions qui œuvrent à la sûreté de l'aviation civile, mais également une formation plus spécialisée, comme par exemple dans le domaine du contrôle de documents, ou encore dans celui de l'interprétation de l'imagerie radioscopique. Il pourrait aussi abriter, au moins en partie, la formation du personnel affecté à la surveillance d'autres postes frontaliers, terrestres ou portuaires, en concertation, bien entendu, avec les autres bailleurs de fonds concernés (Allemagne, Etats-Unis, etc). A terme, l'ambition est de voir ce Centre acquérir une dimension régionale dans le domaine de la formation en matière de sûreté aéroportuaire.

Kaplan: L'Institut Basil Fuleihan... (Suite de la Page 1)

de meilleurs échanges et une meilleure harmonisation des processus économiques comme la libre circulation des biens et des services, l'harmonisation fiscale, la lutte contre le blanchiment et la corruption... Toutes ces compétences, en s'améliorant grâce à l'aide de la coopération technique internationale, contribuent donc forcément au renforcement des institutions économiques et financières des Etats et donc à leur capacité à trouver des moyens de lutter contre la crise.

La convention couvre-t-elle le rôle régional de l'Institut et sa coopération avec l'ADETEF dans ce domaine?

Certainement si l'on considère le Liban comme un exemple potentiel d'une bonne

gouvernance administrative et financière dans la région. Il n'est pas stipulé spécifiquement dans la convention que des projets pourraient ou devraient avoir une portée régionale. Cependant, le texte est suffisamment vaste pour laisser aux 2 parties le choix de la portée de leurs projets. Et si nous prenons comme exemple ce qui a déjà été déjà fait avec l'ADETEF au Ministère des Finances de Jordanie, alors nous pouvons répondre par l'affirmative, cette convention couvre le rôle régional de l'Institut des Finances.

A la lumière de cette convention, comment voyez-vous l'avenir du partenariat entre l'ADETEF et le Ministère des Finances?

Il ne peut que se développer, mais sur des

bases beaucoup plus «égalitaires» dans le sens où la France en général (et l'ADETEF en particulier) ne sera plus uniquement vue par l'administration libanaise comme une ressource technique ou un vivier d'experts et de formateurs. Cette coopération doit être considérée maintenant comme la mise en œuvre d'un partenariat équilibré, permettant au Liban de bénéficier de l'expertise française, et des financements pour cela seront toujours nécessaires, mais aussi comme la possibilité donnée au Liban de participer à des projets régionaux avec l'ADETEF. La complémentarité dans le domaine de la coopération technique internationale entre nos 2 pays est très forte et le potentiel de développement de nos activités dans la région est énorme.